

L'Eclaireur

ORGANE DES REVENDICATIONS RADICALES, ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

Rédigé par un Groupe de Sénateurs et Députés radicaux

PARAISANT TOUTES LES SEMAINES

ABONNEMENTS
UN AN..... 7 fr.
SIX MOIS..... 4 fr.
Les abonnements sont reçus au Bureau du Journal et dans tous les Bureaux de Poste.

Rédaction et Administration rue Thomassin, 16
LYON — (PETIT PASSAGE DE L'ARGUE) — LYON
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Secrétaire de la rédaction, et l'Administration, à l'Administrateur délégué

ANNONCES ET VENTE EN GROS
16, rue Thomassin, 16, au rez-de-chaussée
(PETIT PASSAGE DE L'ARGUE)
LYON

CONFÉRENCE DU THÉÂTRE-BELLECOUR

PAR LES CITOYENS

ACHARD, MESUREUR et MILLERAND, sous la présidence du citoyen BRIALOU

VOIR PLUS LOIN

- La Conduite des Députés du Rhône.
- Nos Conseillers municipaux (suite).
- Le Commerce étranger.
- Réunion électorale de la Guillotière.

Toutes les semaines l'Eclaireur publie des articles de sénateurs et députés radicaux.
Lire dans le numéro mis en vente jeudi prochain, 19 avril, un très intéressant article de M. CH. BEAQUIER, député du Doubs, sur

LA RÉVISION ET LA DISSOLUTION

COMMUNICATIONS DIVERSES ET ÉLECTORALES

AVIS AUX COMITÉS

L'ECLAIREUR se met à la disposition de tous les Comités républicains pour les insertions des communications et avis divers.
Pendant la période électorale, notre journal sera le moniteur officiel de tous les comités radicaux et socialistes; nous insérerons les comptes-rendus de toutes les réunions électorales.
En attendant, nous prions tous nos amis de bien vouloir faciliter notre tâche et de nous envoyer les communications (convocations, réunions, fêtes, banquets, etc.).

Avis aux Syndicats ouvriers, Sociétés, Cercles, Associations professionnelles, etc.

Nous rappelons également à tous les intéressés que nous insérons in-extenso toutes leurs communications (convocations, réunions, fêtes, banquets, etc.).

GRANDE CONFÉRENCE

DU

Théâtre-Bellecour

La conférence du Théâtre-Bellecour a obtenu un énorme succès. Rarement nous avons vu une salle aussi pleine et aussi sympathique.

Trois mille personnes étaient là. A deux heures et demie, les conférenciers paraissent sur la scène et sont accueillis par une salve d'applaudissements.

Les citoyens Achard, Brialou, Mesureur et Millerand prennent place à la table d'honneur.

Nous remarquons sur la scène les citoyens Christophe, maire de Neuville; Terver, conseiller général; Vauchez et Deschamps, conseillers municipaux de Lyon; Berne, conseiller municipal de Neuville, etc.

Le citoyen Colliard ouvre la séance et remercie le citoyen Guimet, qui a eu l'extrême obligeance d'accorder la magnifique salle du Théâtre-Bellecour au profit d'une réunion démocratique, puis cède la présidence au citoyen Georges Brialou, député de la Seine.

Le citoyen Brialou remercie les organisateurs de la conférence de lui avoir réservé la présidence et propose de partager cet honneur avec les ci-



Elu au bénéfice de l'âge!... Ça fait honneur à papa; mais, comme majorité, c'est un peu humiliant. Aussi, afin d'être aperçu dans son fauteuil, trop grand pour lui, le doux Méline agricole est résolu à présider avec son poireau légendaire.

toyens Christophe, maire de Neuville, et Deschamps, conseiller municipal, qui sont acclamés vice-présidents.

Le citoyen Brialou donne la parole au citoyen Achard, député de la Seine.

Discours de M. Achard Député de la Seine

Le 14 juillet 1889, nous célébrerons le Centenaire de la prise de la Bastille.

Nous venons vous dire, au nom du Comité de la Fédération nationale, le but que nous poursuivons en en préparant la célébration.

La notion de patrie n'existait pas avant 1789; elle était confondue avec le culte de la royauté. C'est le 14 juillet qui l'a fait éclater. Avant, elle ne s'était manifestée que dans quelques esprits élevés. Jeanne d'Arc fut la première patriote. Cette fille extraordinaire est la personnification, à travers les âges, de la démocratie et de l'idée de patrie. Nous la revendiquons.

Après elle, il n'y eut que des rois batailleurs. Richelieu fut un patriote, lui aussi; il sacrifia tout à la France, il fut un grand patriote, et il laissa la France plus grande qu'elle n'avait jamais été. Les fils de la Révolution, qui ont remplacé tous les dogmes par le culte de la patrie, doivent un souvenir à ce fier despote qui mit la patrie au-dessus de tout, et qui, avant de mourir, répondait ainsi à cette question :
— Pardonnez-vous à vos ennemis?
— Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de ma patrie.

Cette idée de patrie nous appartient bien; elle ne peut pas, en tous cas, être revendiquée par les royalistes, qui combattirent dans les rangs des armées étrangères. (Applaudissements.)

L'orateur fait ensuite un intéressant historique des différentes phases par lesquelles a passé notre chère France.

C'est Louis XIII et Louis XIV qui tuèrent l'autonomie des communes, dont les libertés étaient si grandes au Moyen-

Age. La société française, a-t-on toujours répété, était divisée en trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état; on a oublié un quatrième ordre : le peuple des ouvriers et des paysans, qui payait presque seul l'impôt du travail et celui du sang. Et pourtant, ces misérables vaincus, comme on les appelait, formèrent la plus redoutable infanterie de l'Europe, qui fut toujours victorieuse. (Applaudissements.)

La liberté individuelle, la liberté religieuse sont encore des conquêtes de la Révolution. La grande épopée commencée en 1789 par la prise de la Bastille et par la Déclaration des droits de l'homme, cette charte des peuples, finit étranglée par un soldat rebelle, au 18 brumaire. Le coup d'état de Bonaparte fut une calamité pour la France.

Notre grande révolution avait développé l'idée de la patrie, et encore aujourd'hui, nous avons besoin d'être forts contre l'étranger et de nous unir contre nos ennemis.

Cette union, comment devons-nous la faire? Il faut la faire sur la question des principes; il faut choisir entre ceux qui portent au cœur le culte de la Révolution et ceux qui veulent ramener la France dans les ténébreuses époques où la liberté n'était qu'un vain mot.

L'œuvre de la Révolution a tranché d'un seul coup cette chaîne de l'esclavage et nous devons tous avoir dans nos cœurs les sentiments généreux qui ont inspiré les hommes vraiment patriotes qui firent la Révolution.

Et, pour cela, nous n'avons qu'à suivre le conseil d'Edgard Quinet :

— Il n'y a qu'un moyen d'honorer la Révolution, c'est de la compléter.

Oui, notre grande Révolution a posé les principes d'une loi de réformes que l'humanité doit réaliser et qui sont les bases de toute société démocratique.

L'orateur montre ensuite les agissements des familles régnantes; des gaspillages royaux, des tripotages des princes d'Orléans et montre le peuple, celui qui travaillait pour rendre le sol fertile, subissant les plus mauvais traitements; il montre cette bourgeoisie qui échappait aux impôts et au service militaire.

C'était l'apogée de la royauté, à ce moment la liberté n'existait pas.

Cependant, dit l'honorable député de la Seine, au milieu de cette triste époque, il y a un fait à remarquer qui est fait pour nous étonner :

Turgot, alors ministre des finances, proposa des économies : il voyait le budget de l'Etat s'augmenter, et il avait posé ce principe : diminution des impôts sans emprunts.

C'est ce même principe que nous défendons aujourd'hui; et, chose bizarre, nous que l'on traite de rêveurs, nous sommes d'accord avec Turgot qui tomba sur la question des fonds secrets : deux ministères ont été renversés sur cette question, et Turgot avait déjà à combattre cette institution : les fonds secrets d'alors étaient employés en acquits au comptant dont le nom du destinataire était inconnu, le roi en disposait à sa guise.

C'est pour avoir refusé au roi de donner ces acquits que Turgot fut renversé. Ce fut la Révolution qui se chargea de faire naître les sentiments de justice, et l'ère nouvelle des libertés apparut et plana sur la France jusqu'au 18 brumaire qui fit perdre tous les fruits de la Révolution.

A cette époque aussi, il y avait un Sénat qui donna son concours au dictateur. Toujours le Sénat a aidé la tyrannie à accomplir son œuvre. (Vifs applaudissements.)

Aujourd'hui, nous sommes encore à recouvrer ces libertés, volées par l'Empire, et ce sont ces réformes de notre grande Révolution que nous cherchons. Mais pour atteindre notre but, il faut abandonner cette politique de *piétinement sur place* : le 14 juillet 1889 approche.

Unissez-vous par la parole, par la presse pour fêter le grand Centenaire. C'est l'enthousiasme des grands actes de nos pères qui nous sauvera. Un grand mouvement se fera dans les esprits, qui préparera l'union dans les principes. La fin du XVIII^e siècle a vu le triomphe de la bourgeoisie; la fin du XIX^e verra l'émancipation définitive du prolétariat par les

réformes économiques et sociales. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur est vivement félicité.

La parole de ce beau vieillard a été écoutée avec une attention soutenue.

On admirait cette belle tête ornée de cheveux blancs, cette barbe blanche, taillée à la Henri IV, encadrant cette figure énergique et mâle.

Le citoyen Brialou donne la parole au citoyen Mesureur, ancien président du conseil municipal de Paris, député de la Seine.

Discours de M. Mesureur

Député de la Seine.

Après le remarquable exposé que vient de vous faire mon collègue et ami Achard, je suis heureux de venir vous parler ici d'une question plus modeste, la question municipale.

Vous venez d'entendre tout ce que la grande Révolution nous a donné : la liberté communale que nous réclamons tous nous vient de la Révolution ; c'est même le principe de toute démocratie. Sans liberté municipale, il n'y a pas de République : le fond de la Liberté repose dans la liberté communale.

Laboulaye, qui jadis était partisan de cette liberté, c'est-à-dire de l'autonomie communale, l'a ainsi définie : c'est la liberté individuelle transportée à une collectivité.

Jules Ferry lui-même — avant d'être au pouvoir — avait reconnu la nécessité de conquérir les libertés communales.

Les communes doivent s'appartenir à elles-mêmes ; mais il est vraiment regrettable qu'après dix-sept ans de République, la liberté communale ne soit pas un fait accompli, et que nous soyons encore obligés à défendre ce vieux programme de 1869.

La commune n'est pas libre : elle est placée sous la tutelle de préfets et de sous-préfets qui sont une entrave dans toutes les réalisations de progrès.

Actuellement, aucune délibération des conseils municipaux ne passe à exécution sans la sanction de l'autorité centrale. Le mandat que vous confiez à vos élus se trouve donc atteint, puisque, au dessus de votre conseil municipal tout entier, il y a un préfet.

Il s'en suit des lenteurs imposées à tous les travaux, même aux plus petits travaux de voirie.

Il faut au plus vite arriver à acclimater l'autonomie dans nos mœurs.

Robespierre définissait ainsi la commune : c'est le gouvernement des pères de famille. Avec l'autonomie, chaque commune est responsable de son budget, de ses recettes et de ses dépenses.

Sans autonomie, vous n'êtes pas libres. Ainsi, un exemple pourrait être cité entre mille, qui tous ont trait à Lyon même. Vous avez un lycée de jeunes filles, la ville a payé, paye encore, mais c'est l'Etat qui commande, de sorte que les programmes peuvent rester attachés de cléricisme, et votre argent se fait ainsi le complice de ce genre d'éducation.

Si vous protestez, l'Etat vous dit : — Vous êtes là pour payer, mais vous n'êtes pas là pour donner des avis.

Voilà la liberté ! (Applaudissements.)

La commune libre peut modifier son assistance, soulager les malheureux qui souffrent, réformer le système de l'impôt, supprimer les octrois, cet impôt pernicieux et pénible pour la classe laborieuse, cet impôt de consommation inique qui porte, à Lyon, sur une somme de 9 millions — rien que sur la consommation.

Mais là, comme ailleurs, nous ne sommes pas libres, et l'Etat seul a le droit d'établir une nouvelle base de l'impôt.

Les communes ont les bras liés, ne peuvent rien faire et ne peuvent rien tenter.

Paris réclame avec autorité la liberté communale, l'autonomie complète, et nous voudrions voir les municipalités marcher sur les traces de la capitale ; nous voudrions qu'elles se fissent les propagatrices de nos idées, qu'elles se fissent les initiateurs de ces réformes que nos pères ont préconisées.

Alors, on n'hésiterait pas pour améliorer le sort des travailleurs ; on ne serait pas gêné par l'influence du pouvoir central.

Des bourses de travail seraient instituées dans toutes les communes, et on ne laisserait plus les travailleurs lutter à la merci de l'offre et de la demande.

Avec l'autonomie communale, ce serait la vraie politique de nos foyers, la meilleure que nous pouvons désirer ; c'est là surtout qu'il faut que nos convictions radicales et socialistes se manifestent, parce que là la solution est plus immédiate, et, pour que l'Etat entre dans cet ordre d'idées, il est nécessaire que les grands centres en manifestent le désir. La grande cité lyonnaise ne doit pas rester en arrière et doit marcher sur les traces de Paris pour conquérir nos libertés municipales par l'autonomie communale. (Vifs applaudissements.)

Le discours de l'ancien président du conseil municipal de Paris a été très remarquable ; les argumentations ont été très fortes et l'on sentait que l'honorable député est en pleine possession de son sujet.

Aussi a-t-il été vivement acclamé. Espérons que les électeurs lyonnais mettront à profit les conseils donnés par le citoyen Mesureur et qu'ils enverront des conseillers autonomes capables de faire triompher le principe des libertés communales.

Discours de M. Millerand

Député de la Seine

Le jeune avocat succède au citoyen Mesureur : il est accueilli par de vifs applaudissements.

Citoyennes, Citoyens.

Après mon ami Achard, qui vous a parlé dans un beau langage de notre grande Révolution et de ses causes ; après mon ami Mesureur, qui a si bien soutenu le principe de la liberté municipale sans laquelle il n'y a pas de politique possible, je voudrais vous causer de cette politique générale qui fait l'objectif de tous les républicains.

Un ministère nouveau est arrivé devant le Parlement avec une déclaration nouvelle. Ce n'est pas que cette déclaration promette beaucoup, mais elle possède deux caractères qu'il importe de noter et qui en font un acte, et cet acte mérite d'être salué par le parti radical.

Le premier de ces caractères est une promesse de dépôt d'une loi sur les associations, prélude de la séparation des Eglises et de l'Etat. (Vifs et longs applaudissements.)

Vous avez raison d'applaudir, citoyens, car c'est la première fois, depuis 1871, qu'un ministère parle de résoudre cette question qui est résolue déjà dans les pays. (Triple salve d'applaudissements et braves répétées.)

C'est la première fois qu'au lieu de dire : Nous ne pouvons pas, on nous dit : Nous allons commencer.

Le deuxième caractère de la déclaration est tout aussi important à noter. Nous n'avons cessé de répéter, depuis 1885, que le gouvernement devait se mettre à la tête de la majorité républicaine pour faire des réformes. Aussi avons-nous été heureux d'entendre M. le président du Conseil, Charles Floquet, nous dire : Nous voulons la concentration par la marche en avant ! (Applaudissements répétés.)

L'attitude du parti radical ne changera pas. Jamais les radicaux n'ont soutenu un ministère parce qu'il contenait des amis. Nous nous sommes toujours tenus, et nous continuerons à nous tenir sur le terrain des principes. Nous jugerons le cabinet par ses actes. Nous nous considérons, nous, députés républicains, liés par les engagements que nous avons pris envers nos électeurs. (Applaudissements.)

Nos promesses ne sont pas que des morceaux de papier que nous déchirons après nous être fait élire. Nous dirons donc au ministère :

— Voulez-vous faire des réformes ?

Si oui, nous serons avec vous, si non, nous vous renverrons.

Voilà ce que nous avons dit à tous les ministères, voilà ce que nous avons dit au ministère Floquet.

Et si nous avons accueilli avec faveur l'arrivée au pouvoir des hommes qui composent le nouveau cabinet, c'est parce que son chef, M. Ch. Floquet, est un républicain qui n'a jamais déserté son programme, parce que sa loyauté, son intégrité, lui ont valu une légitime popularité dans le pays. (Applaudissements.)

Une autre raison pour laquelle le ministère Floquet nous est sympathique, c'est précisément parce qu'il est très peu aux opportunistes. (Bravos.)

Jamais un cabinet ne fut accueilli avec un tel débordement d'injures.

La République française et le Journal des Débats ont ouvert une campagne de dénigrement, d'inqualifiables calomnies.

(Cris nombreux dans la salle : Le Progrès, le Lyon républicain aussi.)

Il s'en suit un petit instant de tumulte dans lequel les assistants prennent vivement à partie les deux journaux opportunistes lyonnais.

Les reporters desdits journaux, qui sont là sur la scène, à la table de la presse, ne savent quelle contenance prendre.

On crie : A bas le Progrès ! à bas le Lyon !

L'orateur, surpris de l'incident, est vite mis au courant :

Vous avez raison, citoyens, de dire que les journaux de Paris n'ont pas le monopole des injures et de l'affolement. Les journaux opportunistes de province, ceux de Lyon en particulier, ne se sont pas fait faute de s'époumonner contre le cabinet. Mais il est juste de remarquer que vos journaux, plus rapprochés du grand public que la République et les Débats, ont sans doute senti que le parti républicain ne serait pas avec eux s'ils continuaient à se montrer hostiles, car ils ont mis une sourdine à leurs récriminations, et la volte-face est telle que leur opposition paraît bénigne à côté de l'épigramme féroce des opportunistes et des centre-gauches de Paris. (Vifs applaudissements.)

La presse lyonnaise tonne contre le cabinet Floquet et j'ai pu m'en apercevoir ce matin même, en arrivant à Lyon ; mais, je vous le répète, à côté des journaux parisiens, ils sont des anges de charité. (Rires.)

Que voulez-vous ?

Il n'y a rien de tel que les modérés pour devenir enragés. (Rires et applaudissements prolongés.)

Mais qu'importe l'opinion de cette presse ? Le public n'est pas avec elle : il l'accueille avec sympathie l'arrivée de M. Floquet au pouvoir, et il a eu raison : M. Floquet peut rendre de grands services à la Patrie et à la République. (Bravos.)

La presse opportuniste n'a avec elle que le Sénat ; c'est lui qui a produit la tête du mouvement ; le Sénat est parti en guerre, et les sénateurs se sont réveillés : il y avait longtemps qu'ils n'avaient fait parler d'eux.

La semaine dernière, ayant eu l'occasion d'aller au Luxembourg, je vis une agitation toute particulière. Les sénateurs étaient affolés ces jours derniers. Le Luxembourg était une véritable fourmilière. On n'y parlait de rien moins que de rédiger un manifeste. Cela aurait été gai. (Rires.) Cette idée abandonnée, on se proposa d'interpeller. Un vote de défiance du Sénat aurait certainement ajouté à l'autorité du ministère. (Rires.)

Le Sénat a eu une attitude très réactionnaire ces temps derniers. Il a voté une loi restrictive, dans une certaine mesure, de la liberté de la presse. M. Léon Renault a été applaudi en comparant à la tribune la révolution du 24 février au guet-apens du 2 décembre. Lors de la dernière discussion du budget, le Sénat a rétabli toutes les subventions au clergé supprimées par la Chambre. Enfin, il se propose de faire subir la modification la plus antidémocratique à la loi de trois ans, déjà votée par la Chambre, et qu'il va aborder à la rentrée. C'est ainsi qu'il ne veut pas entendre parler du service de trois ans pour les séminaristes ; une année suffira, et encore seront-ils appelés à manœuvrer une toute autre arme que le fusil. (Explosion de rires.)

Il est possible qu'à la rentrée, la campagne contre le ministère recommence. Les opportunistes font pour le renverser des appels non déguisés à la Droite. (Vifs applaudissements.)

C'est alors qu'un énergumène trouve le moyen d'interrompre l'orateur.

Et au même moment on remarque des ricanements grossiers dans la loge de droite d'avant-scène, la loge du préfet. (Pareil fait inconvenant s'était déjà produit au cours de la conférence de M. Achard.)

L'interrompteur se démène avec véhémence et dit :

— Et vous ? vous avez voté avec la Droite.

Le silence se rétablit presque aussitôt, au grand désappointement des individus de la loge du préfet, qui n'auraient sans doute pas mieux demandé de voir l'incident s'aggraver. Le jeune député de la Seine a bientôt fait de mettre à la raison cet opportuniste.

Oui, s'écrie-t-il, nous avons quelquefois voté avec la Droite, dans des questions de principes et de programmes, comme dans l'affaire du Tonkin ; mais ce que je mets au défi de me contredire, c'est que nous n'avons jamais fait de pacte pour gouverner avec elle. (Tonnerre d'applaudissements.)

Ces quelques mots, prononcés avec une grande énergie et dans un beau mouvement oratoire, ont produit le meilleur effet.

A trois reprises, les applaudissements éclatent.

Des cris nombreux : A bas Ferry ! parviennent jusqu'à nous.

L'orateur a touché juste : il a bien fait de dévoiler les agissements sournois et antirépublicains du sieur Ferry et de ses complices.

Du reste, citoyens, continue l'orateur, la situation a toujours été la même.

M. Clémenceau l'a dit un jour à la tribune, au nom du parti radical, il n'y a que deux politiques possibles : « avec cette Chambre : « Il faut ou gouverner avec tout le parti républicain ou bien avec une coalition du Centre et de la Droite. »

Pour nous, notre choix est fait, et c'est pour cela que nous saluons avec joie l'avènement de M. Floquet, qui se propose nettement de suivre la première de ces politiques, qui est la nôtre. (Applaudissements.)

Si on renvoie le ministère Floquet à la rentrée, on fera un ministère Raynal-Ribot, agréement de quelques sénateurs, et ce sera la dissolution. Dans ce cas, je plains le Sénat, car les élections se feraient au cri de : A bas le Sénat ! (Salves d'applaudissements.)

Il y a longtemps que les vieux gambettistes, ceux qui veulent aller à gauche, comme M. Ranc, ont abandonné Ferry.

Le pays dira au cabinet Floquet : Brave l'opposition saine des centre-gauches du Sénat et des réactionnaires des deux Chambres, faites des réformes, marchez en avant ! et, si vous tombez, vous tomberez avec tout le parti républicain. (Longs applaudissements.)

Le dégoût du parlementarisme est un péril qu'il faut signaler et combattre. C'est la même maladie que celle dont souffrait le pays en 1851. A cette époque, comme aujourd'hui, on était las d'une Chambre impuissante, et la France abandonna, pour son malheur, ses droits et ses libertés entre les mains d'un homme. Le réveil fut terrible à Sedan. (Applaudissements.)

Il faut rester nos maîtres. Pour cela, nous avons un devoir à remplir. Les réformes qui s'imposent, les réformes les plus urgentes, comme l'a dit M. Floquet, sont les réformes sociales. L'avenir, a-t-on dit, appartient à l'administration des choses. Le devoir des républicains est de faire que, par un progrès incessant, les citoyens aient tous les jours une part un peu plus grande de bonheur.

Il faut que le gouvernement donne des réformes d'ordre social qui touchent aux intérêts matériels qui intéressent aussi bien le patron que l'ouvrier.

Plus nous allons, plus le gouvernement appartient à l'administration des choses. La révolution s'est faite partout ; dans les sciences, elle a fait sur la nature les conquêtes les plus inattendues, mais les grands principes de la Révolution n'ont pas encore reçu satisfaction. Le devoir du gouvernement est de mettre en harmonie le progrès moral avec le progrès matériel et faire rayonner avec un même éclat cette devise admirable : Justice, lumière, bonheur !

Maintenant, il est arrivé devant nous, devant le pays, un ministère qui veut agir et qui nous donnera quelques-unes de ces réformes que le pays attend impatiemment.

Qu'il le présente ! qu'il succombe par la coalition des intérêts de l'opportunisme et de la réaction !

Sa chute ou son succès profitera au parti républicain.

On dira : le parti radical arrivé au pouvoir a cherché à faire des réformes,

mais il a été renversé par la coalition des opportunistes et des réactionnaires.

C'est alors que le suffrage universel prononcera son jugement et qu'il dira s'il veut marcher avec les retardataires qui ne veulent pas de réformes, ou s'il veut soutenir ceux qui veulent des réformes.

Vive la République ! (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen Brialou remercie l'assistance de l'attention soutenue avec laquelle elle a écouté les orateurs.

Je n'avais pas moins de doute que vous, mes chers compatriotes ; je savais que, quelles que soient nos divergences d'opinion, lorsque des hommes loyaux et francs venaient à vous, vous étiez toujours prêts à les écouter.

Je vous remercie donc sincèrement de votre attention et séparons-nous aux cris de Vive la République ! (Vive la République !)

La salle se vide lentement, et dans la rue de la République, devant le Théâtre-Bellecour, une foule nombreuse attend et veut voir de plus près les sympathiques députés et leur fait cortège jusqu'au bureau du télégraphe.

LE BANQUET

MM. Achard, Brialou, Mesureur et Millerand se rendent aux Pré-aux-Clercs, où un banquet était offert aux confrenciers.

Au dessert plusieurs toasts ont été portés.

M. Achard a bu aux dames, et, dans des termes très spirituels, il s'est félicité de voir à la table d'honneur de charmantes dames, qui ne craignent pas de se mêler aux aridités de la politique.

M. Millerand boit à la République, M. Brialou au ministère Floquet.

M. Colliard remercie, au nom du Comité, les confrenciers, et voudrait plus souvent entendre la parole des sympathiques députés.

Puisque, dit-il, la presse nous néglige, nous la suppléerons par des conférences.

M. Colliard, qui avait englobé toute la presse, s'est attiré une courtoise contradiction par M. Ernest Vauguelin, qui porte un toast à l'Eclair, seul journal que la démocratie ait conservé.

M. Albert dit quelques mots, félicite M. Mesureur et boit à l'avenir du ministère Floquet.

Puis on se sépare, et MM. Achard, Mesureur et Millerand se dirigent vers la gare de Perrache.

A propos du compte rendu tronqué donné par les journaux de Lyon, comme d'habitude, nous constatons la mauvaise foi de certain journal, qui a prétendu qu'il y avait eu plusieurs expulsions d'interrompteurs. Nous relevons cette phrase ; c'est faux, il n'y a pas eu besoin d'expulsion, et nous prenons à témoin les trois mille auditeurs. Dont acte.

CONDUITE

Députés du Rhône

Les électeurs seront très heureux d'apprendre de quelle façon la députation du Rhône tout entière accueille le ministère des réformes.

On sait que tous les députés du Rhône ont, dans leur mandat, accepté en principe toutes les réformes exigées par le parti républicain : devant les électeurs, ils ont tout promis ; mais à la Chambre, ils ne veulent rien savoir et oublient même qu'ils sont républicains.

Ainsi, dès le lendemain de la constitution du ministère Floquet, la députation du Rhône a condamné d'avance le cabinet radical.

C'est sur la question des vacances que ces nullités parlementaires avaient à se prononcer.

Il s'agissait d'accorder un certain délai au ministère, jusqu'aux élections municipales.

Différentes dates pour la rentrée de la Chambre ont été proposées : les 15, 8 mai et 19 avril.

Cette dernière a triomphé, grâce à la pression du président opportuno-réactionnaire Méline, et au Sénat à la coalition de la droite et de l'union opportuniste des gauches, coalition qui est ouvertement prononcée et qui agira, du reste, toutes les fois qu'une réforme sera proposée.

MM. Ferry, Ribot, de Mackau et consorts ont voté pour la date du 19 avril, espérant ainsi renverser le ministère Floquet avant les élections municipales.

Les députés du Rhône ont suivi dans cette voie ces pieux du parti républicain.

Leur vote sur ces trois dates est ambigu et fait de façon à jeter l'équivoque : nous allons l'éclaircir.

Proposition fixant la rentrée au 15 mai (c'est-à-dire après les élections municipales).

Ont voté pour : Burdeau, Marmonnier, Thevenet.

Ont voté contre : Chavanne, Guilla-

umou, Jacquier, Million, Rochet, Lagrange.

Rentrée au 8 mai :

A voté pour : Burdeau.
Ont voté contre : Chavanne, Million, Thevenet, Guillaumou, Jacquier, Lagrange.
Abstentions : Rochet, Marmonnier.

Rentrée au 19 avril !

C'est là le point décisif.
Ont voté pour : Burdeau, Chavanne, Marmonnier, Thevenet, Million.
Ont voté contre : Guillaumou, Lagrange, Jacquier.
Abstention : Rochet.

Tous ces votes successifs se contredisent et montrent le peu d'assurance de nos élus.

Le dernier siffisme que MM. Burdeau, Chavanne, Marmonnier, Thevenet, Million sont hostiles au ministère Floquet.

Le vote de Guillaumou, Lagrange et Jacquier est plus tâté : il peut faire croire que ces trois députés accordent leur confiance à Floquet : erreur.

Guillaumou et Jacquier ont voté contre toutes les dates, et Lagrange a voté contre les dates des 15 et 8 mai.

Quant à Rochet, il a voté d'abord contre la date du 15 mai, et s'est abstenu ensuite.

Conclusion :
Tous les députés du Rhône sont hostiles au ministère Floquet, le premier ministère des réformes.

Ils suivent en cela les conseils jésuitiques et réactionnaires de cette presse qui les a fait députés, ce Progrès et ce Lyon républicain qui, par leurs fourberies, sont arrivés à engourdir notre ville et à en faire un foyer de réaction opportuniste.

Que les électeurs s'en souviennent, et qu'ils infligent une belle veste à ces retardataires, qui sont prêts à accepter toutes les réformes devant leurs électeurs, et qui font tout leur possible pour en entraver la réalisation.

De plus, les électeurs ont le droit de demander compte de la conduite des députés du Rhône en cette circonstance : un blâme doit leur être infligé, en attendant que le corps électoral se soit fait juge en chassant ces hommes, dont la seule action aura été d'avoir pactisé avec la Droite, et d'avoir servi en plats valets leur seigneur et maître : l'ignoble Ferry.

Samedi soir, Burdeau trônait dans les salons de l'hôtel de ville et recevait les félicitations de M. Alapetite, couvrant ainsi de sa protection les agissements réactionnaires de la préfecture du Rhône.

Dimanche dernier, pendant que les membres les plus distingués du Parlement se faisaient entendre à Lyon, des conférences opportunistes étaient organisées à Belleville par M. Burdeau, et à Anse par M. Thevenet.

Naturellement, on a daubé sur les satanés intrus ; mais, pour mieux tromper les électeurs, on a eu soin de soulever la bienvenue au ministère Floquet... pendant qu'à la Chambre ces singuliers élus le combattent.

A Anse, Taenent a déclaré qu'il combattait par tous les moyens possibles les républicains avancés.

Il a été sifflé d'importance.

NOTA. — P.-s. un journal de Lyon ne l'a constaté.

O impartialité ! où es-tu ?

NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

(Suite)

3^e Arrondissement

Les portraits de nos conseillers municipaux obtiennent un grand succès ; la silhouette du maire Gailleton a particulièrement été remarquée.

Nos édiles des 1^{er} et 2^e arrondissements ont passé sur la sellette ; aujourd'hui c'est le tour de ceux du 3^e arrondissement.

Boum ! Boum ! Desin ! Desin !

En avant la musique : la toile est levée.

BEROUJON, rue Montesquieu. — Parfaite nullité, et d'autant plus encombrant au Conseil qu'il a un embonpoint qui l'empêche sans doute de travailler.

N'a jamais rien fait.

Il est riche, c'est ce qu'il faut, il ne s'inquiète pas si la classe laborieuse est pauvre.

Les électeurs le laisseront s'engraisser à loisir. A manqué 10 séances sur 65.

PALANDRE, chemin de la Colombe. — Seconde nullité, surnommé le curé des Rivières, le frère de l'Eglise, etc. Sourd ; les mauvaises langues disent qu'il s'était acheté un acoustique pour assister aux séances du Conseil, mais que malgré cela, ne pouvant rien entendre, il s'abstient d'y aller, aussi a-t-il manqué 34 séances sur 65. Comme opinion, est plus cléricale que républicain.

Pour plus amples renseignements, nous pourrions nous adresser à certain curé qui se félicitait de l'entrée au Conseil de ce Palandre. Un coup de balai.

PICRONOT, montée du Gourguillon. — A remplacé le citoyen Juy. — Homme de lettres est devenu sans se douter conseiller municipal ; bon garçon, ses opinions sont assez prononcées. N'a pas manqué de séances depuis son entrée au Conseil.

C'est le candidat de la protestation élu par le comité de l'Alliance du 3^e et par l'Union des travailleurs socialistes.

On se rappelle que l'administration des postes avait destitué cet humble facteur qui s'était trop fait remarquer dans une question de syndicat.

Par protestation, les électeurs l'ont élu conseiller municipal.

SOUVIER, rentier, cours Gambetta, 33, adjoint au 1^{er} arrondissement. — Spécialiste chargé du service des bureaux de bienfaisance, sachant très bien prononcer le sacrement des mariages : Voulez-vous, etc., etc., mais c'est tout. Il y a trop longtemps qu'il n'a pas été changé, il est urgent de lui montrer qu'il n'est pas inamovible ; c'est un opportuniste dans toute l'acceptation du mot. A manqué 18 séances du Conseil sur 65.

DAMON-PICHAU, rue Paul-Bert, 24, où il exerce la profession de rentier. — Il faut être au 1^{er} arrondissement pour savoir qu'il existe un élu de ce nom-là, car à part son nom, qui figure dans les votes, il ne compte pas. N'a jamais fait partie d'aucune commission. Il est là pour tenir la place. A manqué 21 séances sur 65.

Du balai, et place à un conseiller qui sache travailler.

BEDIN, ouvrier mécanicien, rue Paul-Bert. — A remplacé le regretté Fichet. Bedin est un excellent conseiller ; élu comme radical-socialiste, il n'a jamais varié dans ses opinions, et a toujours consciencieusement rempli son mandat.

Nous le reverrons avec plaisir dans le nouveau Conseil.

N'a manqué que 3 séances sur 65.

COMTE, architecte, cours Gambetta, 1. — L'un des anciens secrétaires du Conseil. Jeune en politique, s'occupe de son mandat avec dévouement ; mais a besoin d'être un peu tenu par les électeurs et de devenir un peu plus radical-socialiste. Il a toute l'étiole nécessaire pour faire un excellent conseiller — mais à condition qu'il entre franchement dans la voie des réformes.

MM. Achard et Mesureur ont visité la ville, dans la matinée de dimanche, s'intéressant beaucoup aux questions municipales. M. Achard, qui n'avait pas vu Lyon depuis 1871, a trouvé beaucoup d'améliorations.

Accompagnés de MM. Vaucher et Deschamps, les honorables députés de la Seine ont parcouru la rue Grôlée et ont souhaité que le hâbleux quartier, masquant le centre de la ville, disparaisse bien vite.

MM. Achard, Mesureur et Millerand reprenaient le soir même, à minuit 40, le rapide de Paris.

M. Brialou, qui les accompagnait, est resté à Lyon pour quelques jours.

Conseil général

Le conseil général est entré en session. Que fera-t-il ?

Peu de chose. Que peut-on attendre de lui ? Les questions locales ne recevront guère satisfaction, à moins que ce ne soit en faveur d'une institution quelconque ou d'un asile Saint-Léonard quelconque. Nous verrons cela.

Les Gares de Lyon

Il est question d'apporter de nombreuses modifications dans l'organisation des gares de chemin de fer qui desservent notre ville.

La gare des Brotteaux serait portée beaucoup plus loin, presque aux Charpenettes, la gare de la Part-Dieu serait également déplacée.

Ces modifications sont nécessitées par l'ouverture prochaine de la ligne de Colonges à Saint-Clair, grâce à laquelle les trains de marchandises éviteront la gare de Perrache, allant directement de Colonges à la Mouchette.

A la gare de Perrache, on va commencer la construction de voies de départ spéciales à la ligne de Saint-Etienne, dont l'embarcadere sera situé près du buffet et desservi par un passage par dessous.

Ces voies traverseront, au moyen d'un pont, la rue Dugas-Monbel, pour rejoindre la ligne actuelle près du marché aux chevaux, sans que les trains soient obligés d'aller s'engager par le viaduc situé sur la Saône.

Plaintes et Regrets

Il y a une véritable invasion de pièces de 50 centimes; le commerce ne sait qu'en faire, et plusieurs négociants sont très embarrassés, car aux termes de la loi du 14 juillet 1866, les pièces de monnaie de 2 francs, 1 franc, 0,50 et 0,20 ne sont reçues que jusqu'à concurrence de la somme de 50 francs.

On remarque que les pièces italiennes dominent; il paraîtrait qu'il y aurait eu une spéculation entre l'Italie et certaine maison de banque lyonnaise.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,
« Je vous prie de vouloir bien accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal à cette simple protestation. Tout en me conformant à l'article 42 du règlement concernant les voitures de place, qui nous interdit de trotter au détour des rues et places, deux contraventions m'ont été faites : l'une par le gardien de la paix n° 615, et l'autre par le n° 181 de la même brigade, pour avoir trotté sur la place des Jacobins, ce qui NE NOUS EST PAS INTERDIT.
« Agréez, etc...
« François F., cocher. »

Il est fâcheux que, par excès de zèle, des gardiens de la paix agissent avec autant de sévérité.

Ils feraient bien mieux de montrer leur dévouement à leur service quand il s'agit d'arrêter un voleur, — ce qui ne leur arrive pas souvent.

A quand notre police municipale ?

3^e Arrondissement

RÉUNION ÉLECTORALE

DE LA

Guillotière

La commission de concentration des deux comités de l'alliance des républicains socialistes et du central avait convoqué vendredi une grande réunion publique, afin de soumettre aux électeurs le travail de concentration accepté par les deux comités réunis.

Le citoyen Bonnard est nommé président.

Il est assisté des citoyens Côte et Truckmann.

Le citoyen Masson lit le rapport de la commission et le programme.

Les organisations électorales de l'alliance des républicains socialistes et indépendants, et le comité central des républicains radicaux du 3^e arrondissement,

Après avoir longuement discuté et mûrement pesé la situation politique actuelle, considérant que les divisions du parti républicain ont eu pour résultat de substituer à la politique féconde des principes, la politique stérile des personnalités et des rivalités électorales; que cette situation, en donnant la prépondérance aux questions de personnes et de coteries, a fait perdre de vue l'étude sérieuse des grandes questions sociales, empêché l'avènement de toutes les réformes inscrites dans nos mandats et entravé la marche de la démocratie qui en aurait été la conséquence;

Considérant que les luttes provoquées par ces divisions ont encore eu pour effet regrettable d'amener une partie du corps électoral à une indifférence absolue pour ses intérêts les plus directs;

Attendant que cette tendance à l'abstention serait de nature, si elle se perpétuait, à faire courir de sérieux dangers à la République;

Considérant que la réaction s'organise sourdement dans l'espoir d'atteindre, à la faveur de nos dissensions, les institutions républicaines que le peuple s'est librement données;

Attendant qu'à la veille du centenaire de l'immortelle Révolution de 89, la tâche sacrée entre toutes les nuances du parti républicain sera la plus salutaire des préparations pour célébrer dignement cette grande fête de la fraternité des peuples;

Par toutes ces raisons, et afin de permettre à toutes les nuances du parti républicain d'être représentées dans les corps élus, les deux organisations électorales ci-dessus ont résolu d'effectuer la concentration des forces de la démocratie sur les bases suivantes :

Art. 1^{er}. — A dater de ce jour, les deux comités prennent pour titre : Concentration républicaine, Alliance des républicains socialistes et indépendants et du comité central des républicains radicaux du 3^e arrondissement.

Art. 2. — Un mandat sera élaboré en commun en prenant pour base le programme politique et économique qui a servi aux dernières élections du comité de l'Alliance et les mandats municipaux du comité central, avec adjonction de toutes les réformes que les comités croient devoir y introduire, et la mise à l'étude des moyens de socialisation des instruments de travail.

Art. 3. — Ce mandat sera impératif, et en attendant qu'une loi assimile le mandat politique à un contrat civil, tout candidat devra remettre à son comité sa démission en blanc; mais les comités n'en pourront faire usage qu'autant que l'élu visé aura été appelé à se disqualifier devant la commission exécutive ou de consilium, puis devant la réunion plénière, et enfin lorsqu'une réunion publique, décidée par cette dernière, l'aura condamné.

Art. 4. — Une commission mixte aura pour mission d'enquêter les candidats présentés et de faire un rapport aux organisations.

Art. 5. — Les candidats seront choisis par moitié dans chaque organisation sous leur propre responsabilité; il est expressément convenu qu'en toutes circonstances ils seront présentés ensemble en réunion publique.

Art. 6. — Ne pourront être candidats que les citoyens s'engageant sur l'honneur et par écrit à refuser toute candidature émanant d'un autre comité et à protester par tous les moyens en leur pouvoir contre l'abus qu'on pourrait faire de leur nom.

A chaque réunion des comités, les élus devront rendre compte en réunion publique de la façon dont ils ont rempli leur mandat.

Art. 7. — Le Comité central et l'Alliance s'engagent sur l'honneur à faire les élections législatives sur les mêmes bases que les élections municipales.

Art. 8. — Il est expressément entendu que ces deux organisations prennent l'engagement de faire tous les efforts pour que la concentration s'effectue dans les mêmes conditions dans les six arrondissements. A cet effet, elles élisent immédiatement une commission qui aura pour mission de faire le nécessaire.

Art. 9. — Les soussignés invitent tous les républicains soucieux de l'avenir de nos institutions et de la réalisation des réformes politiques et si impatientes attendues par le pays, à se grouper autour de la concentration et à considérer comme usurpateur quiconque essaierait de se servir des anciens titres des comités dans le but d'égaler le suffrage universel.

Art. 10. — Les deux comités seront responsables pour moitié des frais d'élection, et une commission électorale par moitié de part et d'autre signera les affiches solidairement au nom de leurs comités respectifs.

Le présent traité qui devra être sanctionné par une réunion publique, a été fait et signé pour être exécuté de bonne foi.

Le Comité central des républicains radicaux, l'Alliance des républicains socialistes et indépendants.

Le citoyen Côte rappelle l'ordre du jour de la réunion du 31 mars demandant que la concentration des deux comités soit sanctionnée en réunion publique. Les citoyens ici présents sont donc invités à se prononcer.

Le citoyen Guichard combat toute espèce de concentration; il ne veut pas de comité.

(Mais alors qui choisira les candidats ? Il veut donc laisser la presse maîtresse du corps électoral ?)

Le citoyen Choux critique le comité de l'Alliance, qui, selon lui, aurait dû faire la concentration avec l'Union électorale des travailleurs socialistes. D'ailleurs, l'Alliance s'est félicitée de l'élection Fyart; elle ne reniera pas ses principes socialistes.

Le citoyen Michel prend la parole et parle un peu de tout, sauf de la question inscrite à l'ordre du jour. Il ne veut pas de candidatures bourgeoises; il parle des candidats au « mains noirs », etc.

Le citoyen Michel s'arrête sur une interruption du citoyen Labouret, qui s'écrie :

« Vous avez les mains plus blanches que ceux que vous accusez d'être bourgeois. »

Le citoyen Michel parle avec véhémence, et une vive altercation a lieu avec le citoyen Labouret.

L'ordre se rétablit et le citoyen Albert monte à la tribune.

Je comprends jusqu'à un certain point, dit l'orateur, vos doutes, qui sont pleinement justifiés par des précédents. Plusieurs fois déjà, le Comité central a proposé la concentration; mais, à la dernière heure, il s'est dérobé. Aujourd'hui, les circonstances ne sont pas les mêmes. La concentration se fait non sur des hommes, mais sur des principes.

Il y a quelques années, le Comité central — celui de la rue Grôlée — changeant tout à coup de tactique et d'allures, devenant petit à petit un comité rétrograde; des citoyens protestèrent et levèrent l'étendard de la révolte; une scission se produisit et d'elle naquit un autre comité qui continuait la même politique avec le même programme.

Ce qui se passait alors se passe encore aujourd'hui dans le Central : un groupe de jeunes citoyens ardents, dévoués à compris que le devoir du Comité était de marcher en avant; il posa le principe de la concentration et vint franchement et loyalement à nous.

Nous ne sommes plus en harmonie avec les idées de nos électeurs, disait le Central, aujourd'hui nous dans l'intérêt de la République.

Le comité de l'Alliance pouvait-il le refuser ? Non, à moins d'être des sectaires, nous devions entrer en pourparlers; c'est ce que nous avons fait. Nous avons dit : Le comité central vient à nous; nous ne voulons faire aucune concession, et nous avons fait accepter au Central toutes les réformes que préconise l'Alliance.

Principes de réunions publiques; démission en blanc; mise à l'étude des moyens de socialisation des instruments de production.

Eh bien dans cette circonstance, est-ce que nous devons fermer la porte à ces citoyens, surtout dans ce moment où la République est menacée à l'extérieur par la politique des personnalités et du scrutin de liste qui paralyse tout ? Il faut donc mettre toutes nos dissensions personnelles de côté, dans l'intérêt de la République.

Car, mes amis, la plus mauvaise des Républiques, vaut mieux que la meilleure des monarchies; si nous ne l'avions pas, nous serions encore à lutter pour en conquérir le titre. Avec la République, on peut modifier la situation des travailleurs, sans avoir recours à la révolution, excepté aux dernières extrémités.

On arrivera à accomplir toutes les réformes en choisissant des mandataires sérieux, qui auront la haute mission de protéger ceux qui souffrent.

Faisons de bonnes et solides élections, et en maintenant nos dissensions, j'ai bien peur que pas une de nos listes ne passe et que les candidats de la presse triomphent.

Entre deux maux, choisissons le moindre; ne tenons pas compte des personnalités : les hommes passent, les principes restent. Passez l'éponge sur le passé et réalisez le programme

républicain socialiste pour lequel nous pérons tant soufrier.

Le discours du citoyen Albert a été souligné par d'unanimes applaudissements.

L'orateur a été persuasif. A ce moment, la cause de la concentration était gagnée.

Les citoyens Bass, Labranche, Ruyas prennent successivement la parole et essaient de mettre en garde les électeurs contre les menaces du Central.

Le citoyen Bischoff dit que c'est franchement et loyalement que le central fait un pas en avant. Il lit un extrait du *Salut public*, et conclut que la réaction suit avec attention le mouvement électoral. La réaction voudrait voir multiplier les listes républicaines au profit de ses candidats.

On allait passer au vote, lorsqu'un citoyen que la commission a immédiatement exécuté, le citoyen Fons, est venu jeter la désunion dans le parti de la concentration en proposant un ordre du jour ambigu et douteux, qui donnait une arme de plus aux adversaires de la concentration, et donnait raison à ceux qui doutaient de la bonne foi du Central.

C'en était fait.

Les citoyens Choux et Bonnard s'empresment de faire remarquer que l'entente est loin d'exister, et que le comité central joue encore le rôle de dupes.

Le citoyen Fons est vivement prié à partie. Les citoyens Bischoff et Masson protestent au nom du Comité central, et affirment que Fons n'avait aucun mandat pour parler au nom du Central.

Les citoyens Albert et Charles Thivolet protestent également.

Le citoyen Albert annonce que, par suite de cet incident, le Comité de l'Alliance se retire et reprend sa liberté d'action.

Le président clôt la discussion et fait voter l'ordre du jour invitant l'Alliance à faire les élections avec l'Union des travailleurs socialistes.

La séance est levée à minuit.

La concentration échoue donc par la maladresse d'un homme qui, par sa proposition, a soulevé une protestation unanime.

Le citoyen Fons appartient au Comité central.

A l'issue de la réunion, la commission de conciliation s'est réunie et a signé la protestation suivante :

« Les membres de la commission de conciliation et les membres du Comité central présents à la réunion tenue hier, rue Basse-du-Port-au-Bois, tiennent à déclarer qu'ils sont absolument étrangers à la déclaration lue par le citoyen Fons, déclaration qui est la négation des tentatives et des efforts faits depuis plus d'un mois en vue d'arriver à la concentration républicaine avec tous les comités. »

« Ils protestent contre le rôle de dupes, que tend à leur faire jouer cette déclaration produite au dernier moment et connue de son auteur seulement. »

« Ils affirment leur intention de maintenir les décisions prises par les deux commissions du Comité de l'alliance et du Comité central sur les principes qui doivent présider, non seulement aux prochaines élections, mais toutes fois que le corps électoral devra être consulté. »

« Dunière, A. Masson, V. Labouret, J. Petitjean, Bischoff, Roussel, Bonnard. »

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

(Séances)

Aux Tisseurs.

Dans le *Petit Lyonnais* du 18 mars, une notice des prud'hommes Dufour, Lulland, Lafontaine et Romain publie que nous avons commis des inexactitudes dans celle que nous avons fait paraître précédemment. Nous affirmons avoir dit vrai.

Jamais nous n'avons fait publier que notre collègue Chabert avait, dans notre réunion préparatoire, obtenu l'unanimité des voix pour la présidence du conseil; il a eu la majorité des membres présents après deux tours de scrutin.

La candidature ouvrière à la présidence a été votée à l'unanimité, depuis que nous sommes au conseil elle se vote toujours et chaque fois qu'elle échoue au scrutin définitif, c'est grâce aux défections de certains et à vos manœuvres de la dernière heure.

Ainsi, en 1885, notre collègue Charvet obtint dans la réunion préparatoire la majorité des suffrages pour la présidence, voulant la faire réussir nous acceptâmes une deuxième réunion où tous étaient présents; nous proposâmes avant le dépouillement du vote que, quel que soit le candidat qui aurait la majorité, de nous y rallier au scrutin définitif; nous refusâmes et votre refus divisa nos voix et fit passer un patron à la présidence du conseil.

En 1886, plus dignes que vous, nous nous imposâmes de vous suivre. Nous acceptâmes votre candidat qui fut élu par les voix ouvrières. Cependant cette présidence n'eut pas tous les résultats que nous en attendions; ce qui nous empêcha pas que l'année suivante nous acceptâmes encore votre candidat, le président sortant, à condition qu'il ferait le possible pour faire disparaître les *sans garantie de montage*, mandat qu'il accepta et vous aussi, puisque les sections ouvrières réunies au complet le votèrent à l'unanimité.

Malgré ce vote formel, qui eut lieu vingt minutes avant le scrutin définitif, deux ouvriers nous ont trahi ! et la présidence ouvrière échoua. Vous, messieurs, cette année vous avez grossi la trahison, failli à la discipline, fait échouer la présidence ouvrière ! Renverser de la vice-présidence notre collègue Chabert pour mettre un de vos égaux avec les voix patronales, avec qui vous êtes d'accord. Non contents de cela, vous faites jouer à notre collègue Chabert un rôle infâme et absurde. La proposition dont vous parlez, vous le savez bien, n'a jamais été discutée en réunion des sections ouvrières; notre collègue Chabert n'a jamais été chargé d'en préparer la réussite. Seul, son auteur, l'ancien en question, le prud'homme Dufour, a fait le nécessaire; la preuve, c'est qu'elle est signée de lui seul et est déposée en son nom dans les deux syndicats des tisseurs.

Nous ne sommes plus étonnés du retard apporté aux élections pour le remplacement des prud'hommes sortants. Nous attendons, et le jour n'est pas loin, où malgré vos menaces nous mettrons votre dignité à nu. S'il vous tardait d'en

voir le résultat, nous sommes prêts. Il faudra bien que vous disiez au public ce que votre soi-disant dignité vous impose de taire.

Chaffardon, Bourret, Chabert, Poncet, Terret.

SEMAINE THÉÂTRALE

Je n'ai pu assister, samedi soir, à la reprise de *La Jolie Fille de Perth* avec M. Furst dans le rôle d'Henri Smith. J'ajoute donc à la semaine prochaine mon opinion sur ce ténor. On me rapporte de cette représentation que les spectateurs étaient plus nombreux qu'aux trois premières du chef-d'œuvre de Bizet. Vous verrez que d'ici peu cette admirable partition aura chez nous droit de cité. Il en arrivera d'elle comme de *Lacmède* : à l'issue de la première, on était absolument déconcerté; je fis même une critique très timide, favorable; d'anciens de mes amis, musiciens distingués cependant, prononcèrent même le mot d'ineptie. Tous nous sommes revenus de cette méthode injuste, et tous nous nous prenons à regretter que M. Campocasso ne veuille pas reprendre cette œuvre de Delibes qui, avec *Manon*, *Hérodiade*, *Sigurd*, formaient un brillant et intéressant quatuor.

JEAN DISTRET.

Touristes Lyonnais

Nos amis les Touristes ont le droit d'être fiers du succès de leur fête. Et je leur dirai tout de suite que, s'ils savent nous préparer de bons soldats, ils s'entendent à merveille à organiser un attrayant concert. Le programme, chose rare, a été exécuté de point en point.

Mlle J. B. et son frère ont été l'accueil avec les bravos d'un public d'élite, elle a détaillé avec le charme pénétrant de sa jolie voix, si bien assoupie par une excellente méthode, la première partie du *grand air des Dragons* et elle a chanté la seconde partie avec autant de hardiesse que de sûreté. Aussi, malgré ses refus réitérés, a-t-elle été obligée de biser ce morceau, que quatre salves d'applaudissements lui redonnèrent. Ce succès s'est encore accru dans le duo de *Mireille* dont elle a dit la chute d'une façon ravissante et, devant les braves significatifs de toute la salle, elle a bien voulu chanter encore le duo des *Dragons de Villars*, qu'on aurait très volontiers bissé, si l'on n'avait craint d'abuser de la complaisance de la charmante cantatrice. Dans ces deux duos, la réplique avait été fournie à Mlle Bas par M. Bonnard, un ténor léger qui phrase bien, qui dit juste et qui chante avec sentiment. Il y a chez lui une voix pleine d'avenir, qu'il ne faudrait point surmener au début, qui prendra de la force et de la souplesse en acquérant les ressources et les trucs de l'art du chant. Lui aussi avait, auparavant, dû biser l'air de *Martha*.

La charmante Mlle Schnell a obtenu un très grand succès dans *l'Élémence*. Cette jeune et jolie personne a le rire communicatif et des qualités scéniques qu'elle sait mettre en relief. Mlle Perrayon a dit avec feu les *volucres poétiques* et *grammaticales* du *Crâne sous un temple*.

J'engloberai dans les mêmes compliments les autres artistes : MM. Perret, César, Bardin, René, l'Harmonie gauloise et la Fanfare des Touristes, bien conduits par M. R. Mazoyer.

JEAN DISTRET.

Association des Étudiants des Facultés de l'État

Dimanche 15 avril, au Casino, l'association donne un concert qui, n'en doutez pas, sera attrayant. On sait les qualités artistiques qui distinguent MM. les étudiants. Quand ils délaissent leurs attachants travaux scientifiques pour s'occuper d'art ou de charité, on peut être persuadé que leur talent et leur imagination féconde sauront produire quelque chose d'intéressant et de nouveau. Comme il n'y a pas de concert possible sans que l'élément féminin y soit représenté, ces messieurs vont faire appel au gracieux concours d'une élève de notre Conservatoire : ce sera certainement la meilleure d'entre toutes. Je voudrais bien être relevé du secret et vous donner d'avance quelques numéros du programme, mais... mais ça m'est défendu.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

Comité de l'Union des Travailleurs socialistes du 4^e arrondissement. Le Comité, dans sa réunion du jeudi 5 avril 1888, a décidé de faire un nouveau et pressant appel à tous les électeurs républicains socialistes du 4^e arrondissement, sans distinction d'écoles, pour qu'ils viennent se grouper autour dudit Comité en vue des élections municipales.

Le Comité rappelle à tous les électeurs que, dans la réunion publique du 31 mars dernier, les citoyens présents ont voté une proposition invitant tous les électeurs à se faire inscrire sur les listes formées ou à constituer de nouveaux groupes.

En conséquence, le Comité invite tous les citoyens qui désireraient prendre part aux élections municipales, à se former en groupes d'au moins dix et à envoyer un délégué au siège du Comité, rue d'Austerlitz, 11, au 1^{er}, où une permanence est établie tous les soirs de 8 heures à 10 heures.

Il rappelle, en outre, que le Comité, dans sa dernière réunion plénière, a fixé la date du 15 avril courant comme dernier délai pour la présentation des candidats par les groupes.

Pour le Comité, Le secrétaire, P. Thévenet.

P. S. — Les citoyens qui désireraient entrer dans les groupes déjà formés sont avisés qu'ils peuvent se faire inscrire tous les jours aux adresses suivantes :

Permanence du Comité, rue d'Austerlitz, 11, au 1^{er}, de 8 heures à 10 heures du soir.

Simond, rue du Mail, 21-23, au 2^e.

Dupont, rue du Mail, 21-23, au 1^{er}.

Rambaud, rue Duval, 8-10.

Mallestrad, rue Richier, 3, au 2^e.

Burel, rue Belfort, 7.

Martin, grande rue des Gloriettes, 9, au 2^e.

Berger, rue de Nuits, 14.

Comité de l'Union des républicains radicaux de Caluire et Cuire. Le Comité de l'Union des républicains radicaux de Caluire et Cuire invite les électeurs à se préparer aux élections municipales.

Un simple examen de la situation politique

actuelle permettra aux électeurs de choisir, sans erreur, les hommes politiques qui sont restés constamment fidèles à leurs engagements et ont fait tous leurs efforts pour le triomphe du programme qui leur a été confié, soit au conseil municipal, soit au congrès de Neuville, et aussi dans toutes les occasions où les hommes politiques ont à se prononcer.

Le conseil de l'Union des républicains radicaux de Caluire et Cuire sera sur la brèche pour assurer le triomphe de la démocratie et confondre les hommes qui ont fait passer leur ambition personnelle avant les intérêts de la démocratie et de la République.

Vive la République !

Pour Saint-Clair : Meunier, Chardon. — Pour Caluire : Luc Guillot. — Pour Bissardon : Terret père, Paty. — Pour Cuire : Dubonis.

6^e ARRONDISSEMENT

Concentration des forces républicaines du Comité central des républicains radicaux et de l'Alliance républicaine socialiste du sixième arrondissement.

Aux Electeurs.

Citoyens. Le Comité central des républicains radicaux et l'Alliance républicaine socialistes du sixième arrondissement ont l'honneur de vous faire connaître que, dans l'intérêt supérieur de la République et du parti démocratique, ils ont fait la concentration des forces républicaines sur les bases suivantes :

1^{re} Les deux comités choisiront chacun la moitié des candidats; si le nombre en est impair, le dernier sera adjugé par voie de tirage au sort.

2^e La commission électorale sera formée d'un nombre égal de citoyens de chaque organisation pris parmi les plus connus.

3^e Les candidats, s'ils sont élus, garderont au Conseil municipal de part et d'autre la ligne de conduite que leur imposera leur comité respectif.

En conséquence, les citoyens qui désirent participer à l'élection électorale sont invités à se grouper à l'une ou à l'autre des deux organisations ci-dessus indiquées.

Pour les adhésions à l'Alliance républicaine socialiste, s'adresser aux citoyens : L. Gauthier, cours Vitton, 29 bis.

Koch, place Morand, 16.

Martin, rue Molé, 33.

Pour le Comité central des républicains radicaux, au siège, rue Tête-d'Or, 45; Monnier, rue Godfrey, 10; Rouehail, rue Cuivre, 9.

Pour le Comité central : Monnier, Clerc, Servet, Lachize, Pradel, Condrieu, Meunier, Ronchail, Bonhou, Veullod.

Pour l'Alliance républicaine socialiste : P. Boher, Cénat, Blanc, L. Gauthier, Koch, Martin, J. Charvet, Seymat, Chollet, Charlet.

Chambre syndicale française des garçons limonadiers, restaurateurs et hôteliers, 8, rue Grôlée, Lyon. — Cette société prévient MM. les patrons qu'ils trouveront parmi ses membres tous les employés nécessaires au fonctionnement de leurs établissements.

La commission fait un appel chaleureux à tous les membres français de la corporation soucieux de leurs intérêts de vouloir bien s'unir à elle.

Le président, Ch. Guillot.

LA

Manufacture d'Armes

DE SAINT-ÉTIENNE

S'il est un établissement où le favoritisme joue un rôle prépondérant dans l'admission des ouvriers, c'est à coup sûr dans notre manufacture nationale. Ici les titres, soit qu'ils se composent des rangs, d'ancienneté, j'entends d'ouvriers ayant travaillé pendant longtemps dans l'établissement sans jamais s'être attiré le moindre reproche, soit comme conduite, soit sur leur travail, mais qui étaient désignés par certain personnage bien connu, et dont le nom vient sur toutes les lèvres, pour avoir des idées plus ou moins socialistes. Ceux-là sont frappés d'ostracisme qui ne pensent pas que tout est pour le mieux dans notre gouvernement par trop bourgeois et nos établissements nationaux, peuplés d'administrateurs capots et réactionnaires. Aussi le bigotisme luthérien, s'il avoue sa haine aux radicaux et aux socialistes, accorde-t-il toutes ses fave

reuse improvisation, assure que les éléments de fraternité doivent être la base qui doit unir dans un seul faisceau tous les Cercles socialistes soucieux de contribuer à la grande rénovation sociale. Un banquet cordial a terminé cette belle journée.

UN STÉPHANOIS.

VIENNE

La coterie opportuniste a pontifié à Vienne, samedi dernier; tout le banc et l'arrière-banc de la réaction ferryste était convoqué; on a acclamé comme candidat un M. Saulnier, conseiller général, maire de Meyzieu, chevalier de la légion d'honneur (c'est si facile!) et surtout millionnaire.

On ne connaît pas de fait politique à l'actif de M. Saulnier; on sait seulement qu'il a présidé le congrès de Grenoble en 1885, où les républicains indépendants ont été malmenés de la plus belle façon.

L'opportunisme devait compter un membre de plus; néanmoins, si M. Saulnier avait été élu, il n'aurait pas eu le droit de s'appeler représentant du peuple, car il n'avait avec lui que la fine fleur orléaniste et réactionnaire.

Le seul mérite de M. Saulnier est d'être riche, et on sait qu'avec le scrutin de liste, il faut des sommes considérables pour faire une élection: c'est M. Saulnier qui paiera les frais; par ce moyen, les intrigants ont beau jeu; il faut absolument changer cette situation et pousser au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

M. Saulnier a-t-il eu conscience de sa nullité?

Proclamé candidat par les réactionnaires qui s'intitulent républicains modérés, il a refusé que M. Girard, un ancien maire de Vienne, le remplace comme candidat.

L'un ne vaut pas mieux que l'autre, et certes, si les républicains vraiment sou-

cieux des intérêts de la France et de la République avaient ou à se prononcer, c'était sur l'honorable citoyen Jouffray, le maire actuel de Vienne, que leur choix aurait porté.

Le parti des réformes aurait eu un vaillant défenseur de plus, et, certes, il n'aurait pas fait tache sur les bancs de l'Extrême-Gauche; mais cela n'aurait pas fait l'affaire de la réaction opportuniste. Dans notre prochain numéro, nous reviendrons sur cette question.

DROME

Délégations cantonales

Valence.

L'inspection académique a récemment expédié leur commission à MM. les membres des délégations cantonales; la note publiée par le *Radical de la Drôme* a, sans doute, contribué à hâter cette formalité.

MM. les délégués cantonaux sont désormais pourvus d'un titre régulier qui leur permet d'exercer leur mission et de se mettre en mouvement. Leurs fonctions ne doivent point demeurer une lettre morte, ils doivent s'en acquitter avec conscience, avec zèle; ils constituent un des rouages des lois de la République sur l'enseignement primaire. Il appartient en conséquence aux délégués cantonaux de remplir le rôle qui leur est dévolu et qui est demeuré trop effacé.

Rappelons-leur sommairement les textes législatifs ou réglementaires qui régissent la matière et d'où dérivent leurs attributions.

C'est d'abord la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. L'article 9 est ainsi conçu :

« L'inspection des établissements d'instruction primaire publics ou privés est exercée :

« 5° Par les délégués cantonaux... »

« L'inspection des écoles publiques s'exerce conformément au règlement délibéré par le conseil supérieur.

« Celle des écoles privées porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité et sur l'exécution des obligations imposées à ces écoles par la loi du 28 mars 1882; elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois.

« Toutes les classes de jeunes filles, dans les internats comme dans les externes primaires, publics ou privés, tenues soit par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, sont soumises, quant à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement, aux autorités constituées par la loi.

Les délégués cantonaux ont le droit d'inspection sur les établissements d'instruction primaire privés, que ceux-ci soient tenus par des laïques ou par des communautés religieuses enseignantes. Ils ont le droit d'y pénétrer pour exercer la surveillance dont ils sont investis par la loi elle-même. Aucun refus ne peut leur être opposé; les délégués cantonaux sont institués par la loi pour l'inspection.

La loi a déterminé, limité les objets sur lesquels porterait l'inspection exercée par les autorités qu'elle y a préposées.

L'inspection des délégués cantonaux porte sur :

1° La moralité ;
2° L'hygiène ;
3° La salubrité.

Ils ont à veiller à ce que les enfants ne soient pas entassés dans des locaux exigus, malsains; ils ont à veiller à ce que les locaux soient bien aérés. Trop souvent dans un trop grand nombre de communes où les administrations sont inféodées au parti clérical, ces prescriptions ne sont pas observées. Il serait à souhaiter qu'à chaque ouverture d'une école libre, l'administration supérieure prit pour règle invariable de saisir du dossier les délégués cantonaux. Par leur résidence dans les localités, ils sont parfaitement à même de donner un avis motivé et cir-

constancié, et cet avis reste implicitement dans leurs attributions, puisque la loi les appellera ultérieurement à l'inspection de ces locaux au point de vue de l'hygiène et de la salubrité.

A ce point de vue, les communautés religieuses enseignantes doivent être l'objet d'une rigoureuse et inexorable surveillance; jusqu'à ce jour, elles ont vécu d'immunités spéciales, de privilèges tolérés par la complicité des administrations publiques.

Que la loi s'exécute sur ce point, elle est entre les mains de deux cents citoyens investis d'un mandat public.

(A suivre.)

PETITES DISTRACTIONS

ENIGME

Je suis difficile à trouver
Et plus encore à conserver.
Les curieux, pour me connaître,
Avec grand soin me font la cour;
Mais mon destin me défend de paraître,
Car l'instant où je vois le jour
Est l'instant où je cesse d'être.

SOLUTION DES PETITES DISTRACTIONS

DU DERNIER NUMÉRO

CHARADE

Corbillard.

SOLUTIONS JUSTES

Ont trouvé :

Coquette. — S. K. moteur. — Une anti-prussienne. — Un vieux loup de mer. — Fernando. — Un tararien, victime d'Ebeling.

Cadeau-Prime

DE L'ECLAIREUR

En raison de l'accueil fait par nos lecteurs à nos petites distractions, nous avons résolu d'en-

courager encore davantage l'attention qu'on nous accorde.

La personne qui nous enverra la première les solutions justes de nos distractions, charades, énigmes, questions, etc., aura droit à un cadeau-prime vraiment exceptionnel.

La prime de *L'ECLAIREUR* sortira de l'ordinaire et n'aura absolument rien de comparable avec celle qu'ont donnée les journaux jusqu'à ce jour.

Elle consistera en un bon de photographies que nous remettrons à la personne arrivée première.

Les photographies sortent d'une de nos premières maisons de Lyon et seront délivrées gratuitement sur la signature de l'administration.

La première solution qui nous est parvenue est signée Coquette.

La personne qui nous a envoyé la lettre est priée de nous communiquer son adresse: elle aura droit au cadeau-prime de *L'ECLAIREUR*: un bon de photographies.

Nota. — Nous prions instamment nos lecteurs de dater leurs solutions, et même de mettre l'heure de l'envoi.

MOTS POUR RIRE

Avis à nos chères Lectrices

Concours pour l'obtention d'un prix de beauté : Pour qu'une femme soit parfaite, il lui faut: Trois choses blanches : La peau, les dents et les mains.

Trois noires : Les yeux, les sourcils et les paupières.

Trois roses : Les lèvres, les joues et les ongles.

Trois longues : Le corps, les cheveux et les mains.

Trois courtes : Les dents, les oreilles et les pieds.

Trois larges : La poitrine, le front et l'entre-sourcils.

Trois déliées : Les doigts, les cheveux et les lèvres.

Total : vingt-neuf perfections. De plus, il faut :

1° Que le tour du poignet fasse trois fois le tour du petit doigt ;

2° Que le tour de la taille fasse trois fois le tour du bras ;

3° Que trois tours de l'attache du pied (vers la cheville) fassent un tour du haut de la jambe.

La figure doit se diviser en trois parties bien égales : le front, le nez, le menton.

Chères lectrices, faites vous-mêmes la révision, *L'ECLAIREUR* se charge de la distribution des prix de beauté.

Dans une soirée officielle, un savant, abruti par ses hautes études, reste obstinément dans un coin, sans lever les yeux.

— Quel est donc ce monsieur? demande une dame curieuse.

— C'est le fameux X..., un puits de science.

— Alors, pourquoi est-il si terne?

Si les moutons s'avisent d'investir un de leurs droits de l'empêcher d'aller, de venir, de brouter à leur guise, vous les trouveriez encore plus bêtes, n'est-ce pas, citoyens?

BULLETIN FINANCIER

BOURSES FRANÇAISES

(COTES MOYENNES)

	Lyon	Marseille	Bordeaux
3 0/0.....	81 92 ..	81 72 ..	81 87 85
4 1/2.....	94 25 ..	94 15 ..	94 15 ..
5 0/0.....	94 25 ..	94 15 ..	94 15 ..
Extér.....	67 67 ..	67 72 ..	67 72 ..

Le gérant : F. BLANC.

Lyon. — Imprimerie de *L'ECLAIREUR*.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A Vendre

Café-Comptoir
Situé près le cours Lafayette
PRIX MODÉRÉ
S'adresser au bureau du journal.

CAPITAUX

A TOUS COMMERÇANTS
DEMONCHY, 25, passage Saulnier, Paris.

BRASSERIE DE SUEZ

Huitres et Escargots
BIÈRE SPÉCIALE
Place de la République, 44, Lyon

En vente au bureau de *L'ECLAIREUR*

LA LIBRE-PENSÉE

Par UN TRAVAILLEUR
Prix : Dix Centimes

Magnétisme!

M^{ME} CLAUDIA

Somnambule lucide sur tous événements de la vie. — Sensitive pour malades. — Moyen de réussir en tout et de prévenir déceptions. — Cartes et lignes de la main. — Prix modérés. — Discretion.

Rue Centrale, 4, au 3^e, LYON

(CORRESPONDANCE)

PHOTOGRAPHIE

ARTISTIQUE

C. BROTONNIÈRE

LYON — 1, place des Jacobins, 1 — LYON

Grands portraits au pastel. — Cartes de visite. — Cartes-Album et tous les nouveaux formats dans le genre artistique et moderne.

— « PRIX MODÉRÉS » —

Demandez partout

L'ECLAIREUR

PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Journal unique rédigé avec la collaboration d'un groupe de

SÉNATEURS ET DÉPUTÉS

RADICAUX

Questions politiques. — Questions économiques. — Questions lyonnaises. — Commerce. — Industrie. — Agriculture.

L'ECLAIREUR

demande des COURTIERS pour abonnements et annonces, petit passage de l'Argue, Lyon.

MAISON DU CREDIT FONCIER

2.250 francs de BÉNÉFICES en un mois
avec 180 fr. une fois versés. Voir au
bureau de la Correspondance Financière, 25, r. St-Lazare, PARIS

COMPTOIR DES ENCAISSEMENTS

Rue Ferrandière, 17, au 1^{er}, LYON

M. POINT

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Recouvrements — Contentieux

Déménagements

MAISON

MIRABEL & C^{IE}

Rue Pierre-Cornille, 67

Vaste Entrepôt rue Corne-de-Cerf, 15

LYON

FACTAGE ET CAMIONNAGE

Déménagements depuis 5 francs

MAISON FONDÉE EN 1865

DISTILLERIE DAUPHINOISE

Fabrique de Liqueurs spéciales

H. GONTARD

Rue Boileau, 141

(Près le cours Lafayette, aux Brotteaux)

LES TROIS LIQUEURS GONTARD ET ÉLIXIR VÉGÉTAL

(IDENTIQUES)

INVENTEUR : Prunelle à la fine champagne. — Quina-Liqueur. — Cordial des Voyageurs. — Curaçao d'Haiti. — Charentaise (crème de Fine Champagne). — Prunelle des Alpes. — Eclair Français 0.00. — La Merveilleuse.

BIN APÉRITIF, FORTIFIANT, AU VIN DE GRENACHE

SPÉCIALITÉS :

Génépi arôme des Alpes, Ratatouille de coriandes, China-China

Ma Prunelle à la Fine Champagne, dont je suis l'inventeur, a obtenu à l'Exposition internationale de Nice 1883-84, la seule récompense accordée à cette liqueur.

Seul dépositaire pour la France du Kummel Ivan Semenov de Riga (Russie)

Dépôt dans toutes les bonnes épiceries

TAILLEUR RICHE

LYON — 63, rue de la République, 63 — LYON

PRINTEMPS 1888

EXPOSITION PERMANENTE

Des plus HAUTES NOUVEAUTÉS de la Saison

VÊTEMENT COMPLET SUR MESURE EN SPLENDIDES DRAPERIES DE TOUS GENRES

DEPUIS 45 FRANCS

Série spéciale de Superbes PANTALONS en beaux draps d'Elbeuf et de Roubaix

SUR MESURE 15 FRANCS

Succursale pour la région de la Loire : SAINT-ETIENNE, rue Gambetta, 12